

# AMNESTY INTERNATIONAL

## Déclaration publique

Index AI : IOR 41/009/2008 (Document public)

7 avril 2008

ÉFAI

## **Tout doit être mis en œuvre pour que l'Examen périodique universel atteigne les objectifs qui ont été fixés**

Alors que débute la première session du Groupe de travail du Conseil des droits de l'homme chargé d'examiner le bilan des pays membres des Nations unies dans ce domaine, Amnesty International appelle tous les États membres à faire en sorte, comme ils l'ont promis, que ce nouveau mécanisme améliore la situation des droits humains sur le terrain.

En lui permettant de passer en revue la situation des droits humains dans tous les pays et de recommander aux États des mesures pour les aider à remplir leurs obligations dans ce domaine, l'examen périodique universel (EPU) est unanimement considéré comme l'innovation la plus importante du Conseil. Le mécanisme de l'EPU a été mis en place pour répondre à l'une des principales critiques faites à l'institution qui a précédé le Conseil, la Commission des droits de l'homme, à savoir qu'elle examinait uniquement certaines situations dans un nombre restreint de pays et qu'en opérant ces choix elle avait deux poids, deux mesures. Un EPU fiable et efficace est donc primordial pour la crédibilité du nouveau Conseil.

Cette première session du Groupe de travail sur l'EPU fera jurisprudence pour les prochains examens, sur le fond comme sur la forme. Nonobstant l'accent mis sur le dialogue et la coopération, l'examen doit pointer les principaux défis à relever par chaque pays en matière de droits humains et déboucher sur des recommandations que l'État concerné puisse suivre. Les pays qui procèdent à l'examen et les pays qui y sont soumis ont tous un rôle important à jouer pour que l'issue de ce processus soit constructive.

Parmi les pays qui vont bientôt être examinés figurent certains États dont le bilan en matière de droits humains préoccupe vivement Amnesty International ; l'organisation considère cependant que tous les pays du monde peuvent améliorer leur bilan dans ce domaine.

La transparence est l'un des principes fondateurs de l'EPU. Bien que les membres de la société civile ne puissent pas participer directement au dialogue avec les pays examinés, il est essentiel qu'en tant que partie particulièrement concernée par l'EPU ils puissent suivre ouvertement le déroulement de cet examen.

Amnesty International demeure convaincue que s'il est bien utilisé l'EPU peut contribuer efficacement aux initiatives menées par le Conseil pour promouvoir et protéger les droits humains dans tous les pays. La première série d'examens permettra de mesurer si les États membres ont réellement la volonté politique de répondre aux aspirations contenues dans la résolution 60/251 de l'Assemblée générale. Amnesty International attend de tous les États membres qu'ils redoublent d'efforts pour faire de l'EPU un mécanisme efficace.

Document public

\*\*\*\*\*

Amnesty International, International Secretariat, 1 Easton St., Londres  
WC1X 0DW, Royaume-Uni  
[www.amnesty.org](http://www.amnesty.org)